

LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

L'habitat est « l'aire dans laquelle vit une population ». Il se compose de plusieurs espaces de vie, logements, quartier, ville ou commune, reliés entre eux ainsi que d'un ensemble de services qui permettent à chacun.e, selon son âge et son statut social, de vivre au quotidien.

La qualité de l'habitat a un impact avéré sur la qualité de vie et le bien-être de la population concernée.

Le CESE s'attache à prendre en compte les enjeux essentiels de

la transition écologique pour l'habitat, dont le changement climatique et la biodiversité, en tant qu'ils sont porteurs de solutions innovantes. Considérant l'importance du lien entre environnement, habitat, vivre ensemble et bien-être des habitant.e.s, l'avis cherche à promouvoir une nouvelle gouvernance de l'habitat dans laquelle elle.il.s, doivent être tout particulièrement parties prenantes.



Dominique Allaume-Bobe

est ingénieure agronome et présidente du département Habitat-cadre de vie de l'UNAF. Elle siège au CESE à la section de l'environnement où elle représente le groupe de l'UNAF.

Contact :

dominique.allaume-bobe
@lecese.fr
01 44 43 64 33

LE CESE PROPOSE DE :

👉 I - RÉPONDRE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE GLOBAL DANS L'HABITAT

- Accélérer la trajectoire de la composante carbone de la TICPE dès 2018 pour obtenir des recettes budgétaires supplémentaires ; grâce à ces recettes, doubler le montant du chèque-énergie d'une part et d'autre part, abonder d'1 à 1,5 milliard d'euros les programmes de l'ANAH pour la rénovation thermique de l'habitat.
- Concentrer l'utilisation de ces ressources supplémentaires sur la rénovation globale, afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 et 2050 par la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte.
- Bien mesurer et documenter le rôle et les effets des différents types de végétation (toitures végétalisées, espaces plantés) sur la consommation d'énergie et les températures dans les espaces urbains pour faciliter la décision et leur insertion dans les projets.

👉 II - INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'URBANISME ET LE BÂTIMENT

- Préserver et développer la biodiversité en ville en s'appuyant sur le rôle de la nature comme élément majeur du bien-être humain et comme source d'inspiration pour de nouvelles solutions.
- Intégrer systématiquement une réflexion sur la nature dans les projets urbains et immobiliers, inventorier et protéger la nature existante lors des opérations concernant l'habitat.
- Intégrer, en milieu urbain, la reconstitution du lien humain-nature dans les travaux de création ou de remise en valeur d'espaces verts ; augmenter leur surface, leur qualité et leur accessibilité à tous.

👉 III - FACILITER LES MOBILITÉS ACTIVES

- Mieux prendre en compte les enjeux de mobilité ayant un impact sur la santé ou une dimension sociale dans les projets ; développer davantage les mobilités actives dans les PLU ; intégrer les besoins de mobilité différents des femmes dans la conception de l'espace public.
- Inverser la logique des aménagements urbains et suivre une approche globale ; donner la priorité à ceux qui utilisent les modes de déplacement les plus économiques comme la marche et le vélo.

- Développer un meilleur usage, sur le plan du lien social, des véhicules automobiles privés grâce au covoiturage et à l'auto-partage.
- Inciter les collectivités territoriales à mettre à disposition des entreprises des espaces de télétravail partagés dans un cadre de responsabilité à clarifier.
- Développer les « bureaux des temps », à l'initiative des collectivités territoriales ou des intercommunalités.

👉 **IV - IDENTIFIER ET PRÉVENIR LES POLLUTIONS**

- Améliorer la connaissance des nouveaux agents source de pollutions et des types d'exposition ; construire en priorité des indicateurs d'exposition globale et des programmes de bio-surveillance.
- Réaliser des études d'impact ciblées à l'échelle des quartiers pour mieux traiter les questions de santé environnementale dans l'élaboration des projets.

👉 **V - PRÉVOIR ET ORGANISER LA RÉSILIENCE**

- Affirmer dans l'habitat la complémentarité des politiques d'adaptation au changement climatique et des capacités de résilience ; prévoir des modalités de fonctionnement dégradé par quartier en cas de catastrophes.

👉 **VI - DÉVELOPPER LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ DES HABITANTS**

- Encourager les collectivités territoriales à soutenir l'habitat participatif.
- Donner une nouvelle impulsion à la politique de création de jardins collectifs, familiaux... Consolider à cette fin leur statut juridique.
- Développer, avec le soutien et l'accompagnement des services municipaux, différentes formes de micro-agriculture urbaine comme le mouvement des « Incroyables comestibles », dans un but pédagogique contribuant à l'esprit de l'économie collaborative.

👉 **VII - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS ET AU PUBLIC EN ASSOCIANT TOUS LES ACTEURS NÉCESSAIRES À UNE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITÉ DANS L'HABITAT**

- Afin de lutter contre les déserts médicaux, favoriser l'installation et les regroupements de professions de santé sous toutes leurs formes.
- Élaborer un schéma de développement commercial en considérant les différentes strates urbaines pour fournir à la demande des réponses de proximité, notamment concernant l'alimentation.
- Éviter chaque fois que possible la disparition du dernier commerce physique en implantant des espaces mutualisés, comme les points multiservices (PMS) par exemple ; à défaut assurer les conditions d'un développement optimal des sites internet mutualisés territoriaux.

👉 **VIII - PENSER L'HABITAT DU FUTUR : HABITER AUTREMENT EN VILLE ET EN MILIEU RURAL**

- Développer, sur la base d'une adhésion volontaire, les « chartes de l'habitant.e », pour susciter leur engagement actif, faire appel à leur responsabilité et les inciter à adopter de nouveaux comportements dans le cadre de la transition écologique.
- Réaliser une étude analytique de bâtiments récents hautement performants pour que la future réglementation bâtiment responsable détermine en connaissance de cause le meilleur compromis entre les objectifs relatifs à la consommation énergétique et au bilan carbone, souvent contradictoires.
- Faciliter et encourager l'utilisation des référentiels liés aux nouveaux quartiers (comme la démarche ÉcoQuartiers) dont la réalisation s'intègre dans le cadre des objectifs de la transition écologique.
- Agir pour l'égalité femmes/hommes dans l'habitat et l'urbanisme en développant des approches sexuées dans les études, en interrogeant les femmes sur leurs attentes dans la conception des équipements, en facilitant l'accessibilité, en améliorant et sécurisant leur mobilité, en assurant leur présence symbolique dans l'espace public (noms des rues).
- Inciter les maîtres d'ouvrage, les urbanistes et les architectes à mieux intégrer les mutations écologiques, numériques, économiques et préserver l'esthétique et la qualité architecturale, gages de bien-être.
- Sensibiliser urbanistes et architectes au lien environnement-santé et aux pathologies liées au logement, par une rénovation des programmes et des diplômés et le renforcement de la formation continue.